



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AGENTS DE CHARENTON-LE-PONT :

APPEL À LA GRÈVE !

Le mardi 6 décembre 2016
Rendez-vous devant la Mairie à 9h00

Nous, délégués du personnel de la liste CFDT, pensons que l'obtention de la prime de fin d'année dans son intégralité, ainsi que pour les 34 anciens agents de la Communauté de Communes, ne doit pas rentrer en compte dans le cadre d'une négociation sur le temps de travail au sein de la collectivité !

Nous sommes :

CONTRE : la réorganisation du temps de travail contraire aux acquis sociaux des agents.

POUR : le maintien des 36,5 jours de Congés Annuels et des 5,5 jours de RTT, comme négociés dans l'accord cadre de 2001 avec la collectivité.

CONTRE : le changement des conditions d'utilisation du Compte Épargne Temps.

POUR : garder le règlement actuel en y intégrant, comme la loi l'autorise, l'utilisation des RTT, les astreintes ainsi que les heures supplémentaires.

CONTRE : la suppression de la journée Fête des mères.

CONTRE : la politique du management par le secret, le non-remplacement des départs en retraite, les contrats précaires (contractuels, vacataires).

POUR : une implication de tous les agents dans l'organisation des services, un dialogue social en amont et en préparation des instances locales (Comité Technique, CHSCT).

CONTRE : les multiples réorganisations de services, qui ne pallient pas aux manques de moyens humains ET financiers que nous dénonçons depuis 2 ans...

POUR : un audit général sur les services et la politique de management actuelle, qui conduit à un réel mal-être des agents, auquel il est urgent de remédier.

Si la situation ne change pas, c'est tout le service public et la population
qui vont continuer à en pâtir.

Une réaction **massive** s'impose.

Le service public c'est NOUS, les agents de la ville !

QUESTION :

Que penser de l'attitude des deux autres organisations syndicales *SA-FPT* et *CFE-CGC*, qui sont venues siéger en Comité Technique, avec un accord sur la réorganisation du temps de travail **préalablement rédigé sans notre avis**, afin d'entériner et de voter POUR l'ensemble des propositions de l'administration, mais à l'encontre de ce que veulent une grande partie des agents ???

La CFDT, avant de se désolidariser de l'intersyndicale, a été à l'origine de la demande d'obtention de la prime de fin d'année dans son intégralité pour tous les agents, en témoignent vos nombreuses signatures de soutien dans la pétition/lettre ouverte de 2015.

POUR RAPPEL :

C'est aussi la CFDT qui s'est mobilisée la première, dès le mois de juin, contre la remise en cause de l'accord sur le temps de travail. Notre section avait alerté dès le 10 juin 2016 le Directeur Général des Services, avant le Comité Technique du 17 juin où il était prévu d'acter une modification de cet accord, sans qu'aucune renégociation préalable n'ait eu lieu !

Nous restons dans l'attente de réelles négociations, avec un travail sur les documents préexistants, et mobilisés pour conserver au mieux les acquis sociaux du personnel, qui conditionnent sa reconnaissance professionnelle et sa motivation.

Section CFDT Charenton

26, rue de Conflans
94220 Charenton

01.46.76.67.24 / 06.62.34.50.62



Adhérer à la section CFDT des agents municipaux de Charenton-le-Pont, c'est :

Appartenir à un réseau de **solidarité** !

Construire des **revendications pertinentes** !

Être **plus fort** pour faire entendre **votre voix** !

Être **respectés, entendus et défendus** !

Prix de l'adhésion = **0,75 %** du salaire annuel net imposable, dont **66 %** est **déductible des impôts** sur le revenu.

Exemple : je gagne environ 1300 €/mois : je paye 10,80€/mois, mais seulement 3,70€/mois, après déduction d'impôts.

✂-----

Nom :

Prénom :

Je souhaite **être contacté pour adhérer** à la section **CFDT** de Charenton-le-Pont.

Indiquez ici comment vous préférez être contacté :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :